



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 19 novembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	Mme Christine MASSU
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Myriam BERNARD	M. Patrick BAUDEMENT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Dominique GRIMPRET	M. Alain LINGER	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Pierre LAMBOROT	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	

Membres absents :

M. Pierre PRIBETICH	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Gérard DUPIRE	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
Mme Françoise TENENBAUM	Mlle Badiââ MASLOUHI pouvoir à M. Alain MARCHAND
Mme Anne DILLENSEGER	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. Mohammed IZIMER	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
M. Gaston FOUCHERES	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Animation de l'Association TAE - Subvention de fonctionnement 2009

Dans le cadre du lancement du Technopôle Agro-Environnement de Bretenière, il a été créé en mai dernier, l'Association du même nom dont le rôle principal sera l'animation et la promotion du projet.

Sa gouvernance est composée de l'ensemble des acteurs du domaine de l'agro-environnement, c'est-à-dire, les entreprises (Dijon Céréales, Agrauxine, Inoplant, Pépinières Lafond, etc.), les chambres consulaires (Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or, Chambre régionale d'agriculture, CCI Dijon), les centres de recherche et de formation (Université de Bourgogne, Agrosup Dijon, INRA, etc.), les organismes de transfert de technologies (Welience AE, etc) ainsi que des collectivités territoriales dont la présence est importante pendant les premières années.

En devenant une personnalité juridique, ce projet unique en France et en Europe, se dote de sa propre gouvernance et des moyens qui lui permettront de se développer et satisfaire ses ambitions nationales voire européennes.

Le poste de Chef de Projet / Directeur fait l'objet d'une démarche de recrutement et il devrait être opérationnel avant la fin de l'année pour prendre en charge les missions principales suivantes:

- assurer la promotion du concept du technopôle auprès des entreprises, des organismes de recherche et de formation, des acteurs publics ;
- prospecter, accueillir et accompagner les projets d'implantation ;
- animer en lien avec l'ERIE (Espace Régional de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat), la connexion entre les différents acteurs économiques, de la recherche, de la formation et du transfert de technologies ;
- informer les différentes institutions et collectivités territoriales du développement du technopôle ;
- développer la notoriété du technopôle au niveau national et international.

Son premier Conseil d'Administration, tenu le 29 juin dernier autour de son Président, Jacques Brossier, a décidé de lui octroyer les moyens nécessaires à ses missions et a validé le budget prévisionnel qui s'élève à 160 000 € (cf budget en annexe).

Le Comité Interrégional en charge du Fonds FEAGA au titre du Programme de Restructuration National Sucre, suite à la fermeture de la sucrerie d'Aizerey, a accepté en juin dernier d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'Association TAE. Elle s'élève à 100 000 € pour le premier exercice.

La contribution attendue des collectivités s'élève à 55 000 € selon la répartition suivante :

Conseil régional de Bourgogne	50%	27 500 €
Conseil général de Côte-d'Or	25%	13 750 €
Grand Dijon	25%	13 750 €
Total	100%	55 000 €

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** une subvention de 13 750 € à l'Association TAE, aux côtés de la Région Bourgogne et du Département de la Côte d'Or, au titre de sa première année de fonctionnement ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

20 NOV. 2009

Pour extrait conforme,

Le Président

du Président



Convocation envoyée le 12 novembre 2009
Publié le 20 novembre 2009
Déposé en Préfecture le

Vu pour être annexé à la délibération n° 33
du Conseil de Communauté du 19 novembre 2009
Dijon, le

20 NOV. 2009

Pour le Président,
Le Vice-Président

Association Technopôle Agro-Environnement

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
2009 - 2010**



20 NOV. 2009



Dépenses / an		Financement / an	
1. Directeur – Chef de projet	85 000	<u>Financements sur projets (dont européens)</u>	100 000
2. Un(e) assistant(e) Mi-temps	30 000	<u>Les adhérents</u>	5 000
A. Secrétariat Frais téléphone, ...	5 000	<u>Les collectivités :</u>	55 000
B. Déplacements	5 000	Conseil Régional de Bourgogne Conseil Général 21	
C. Actions de communication, de prospection et d'expertise (Plaquette, logo, site internet,....)	35 000	Grand Dijon	
TOTAL en €	160 000		160 000